

À la croisée de la réflexivité et de la délibération éthique : la gestion des risques et les logiques d'action dans l'intervention en protection de l'enfance.

Par Annie Lambert, doctorante, Sciences humaines appliquées, Université de Montréal
Annie.Lambert@usherbrooke.ca

Co-direction assurée par Mme Michèle Vatz-Laaroussi de l'Université de Sherbrooke et M. Claude Lessard de l'Université de Montréal.

« L'intervention doit être le lieu où la réflexion et l'expression se retrouvent pour engendrer l'analyse et produire l'action »

Berthelot

Une mise en contexte

Les sphères d'intervention associées au champ du service social sont nombreuses. Le présent article s'intéresse aux pratiques de protection sociale, particulièrement l'intervention de protection de l'enfance. Il résume la communication réalisée dans le cadre du Congrès de l'AIFRIS 2011 à Genève.

La pratique de protection de l'enfance, pratique dite socio-judiciaire, incombe au Québec à des organismes que l'on nomme les Centres jeunesse et qui relèvent de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Cette loi d'exception vise des situations de grande vulnérabilité sociale où la sécurité et/ou le développement des enfants sont compromis. Les interventions qui y sont réalisées amènent les différents intervenants impliqués à travailler dans un contexte particulier et complexe. Encadrées par un mandat légal clair, des attentes sociales « normalisantes » et de multiples référents déontologiques, les décisions de protection que doivent prendre quotidiennement les professionnels les amènent à faire des choix qui seront influencés par nombre de déterminants. Les décisions prises peuvent être porteuses de conséquences importantes puisqu'elles impliquent parfois le placement d'enfants à plus ou moins long terme ou encore l'adoption de ceux-ci.

L'orientation de notre recherche

Notre recherche, partie prenante d'études doctorales dans un programme de sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal au Québec, propose une démarche exploratoire visant à comprendre les rouages de la gestion des risques, inhérents à la protection des enfants, à l'aide du concept de réflexivité, tel que l'entend Schön (1994), et du modèle de délibération éthique (voir figure 1) développé par Bossé, Dallaire et Morin (2006). Par le biais d'une approche qualitative, nous avons mis en place sur le terrain une collecte de données basée sur la réalisation de 8 groupes de discussion constitués de 6 à 8 professionnels, tous impliqués à différents niveaux dans la prise de décision en contexte de protection de l'enfance, combinés à 12 entrevues individuelles.

Figure 1 : Cadre de délibération éthique (Bossé, Dallaire et Morin:2006)



Les groupes ont été déterminés de manière aléatoire tout en respectant une certaine proportionnalité entre les professions et les « rangs » dans l'organisation : en effet, il s'agit de groupes de discussion hétérogènes composés de travailleurs sociaux, de psychoéducateurs, de techniciens en service social ou en éducation spécialisée et d'avocats, qui occupent des rangs différents dans l'organisation : intervenants ou avocats, conseillers cliniques, réviseurs, chefs de service. Nous avons créé, à l'aide d'une mise en situation fictive mais réaliste, un espace de délibération éthique où chacun était appelé à discuter et réfléchir à la prise de décision en protection de l'enfance. Il n'y avait aucune consigne de convergence et le consensus n'était pas visé. Le processus à travers lequel se déploient les décisions était plutôt d'intérêt afin de répondre à la question « comment les professionnels en arrivent-ils à une décision? »

Suite à la collecte de données, une analyse thématique a été effectuée, inspirée du cadre de délibération éthique de Bossé, Dallaire et Morin (2006). Une analyse sur trois axes a été mise de l'avant, tel que proposée par Van der Maren (2010) : une analyse horizontale par thématiques, une analyse verticale afin de mettre en perspective les interactions et les inter-influences issues des groupes et finalement une analyse transversale permettant de saisir des noyaux de sens et dégager des logiques d'action. Tel un jeu de mécano, pour emprunter à Bardin (2007), l'exercice consistait à démonter, observer, questionner et reconstruire la prise de décision des différents professionnels afin de dégager des constats pouvant permettre de mieux saisir la complexité de la prise de décision. Suite à cette analyse, nous en sommes aujourd'hui à l'étape de la mise en lumière des résultats préliminaires, résultats qui feront office de conclusion à ce texte.

Il apparaît important de préciser qu'une posture constructiviste éclaire nos travaux. Cela appelle de la notion de processus bien illustrée par Hacking (2001:74) lorsqu'il dit que « *Tout ce qui vaut d'être appelé construction a une histoire. Mais pas simplement n'importe quelle histoire. Cela doit être l'histoire d'une construction* ». D'emblée, nous émettons l'hypothèse qu'à travers leur processus d'analyse et de prise de décision, les professionnels en protection de l'enfance « construisent » les problèmes et les difficultés rencontrées par les enfants et leur famille tout comme ils construisent et co-construisent, avec les différents acteurs, les pistes de solution et les interventions sociales qui y sont rattachées.

Les concepts d'intérêt de notre recherche

Nous avons, à travers notre cueillette de données, « jonglé » avec différents concepts associés à ce que nous considérons comme la « gestion des risques ». D'abord le risque, identifié comme déclencheur des interventions. Ensuite la protection, qui se définit comme la réponse à une situation « à risque ». Et finalement le processus de gestion de risque, où se côtoient subjectivité, incertitude et urgence. Nous prenons quelques lignes ici pour explorer ces concepts avant d'ouvrir sur les réflexions issues des résultats préliminaires de notre recherche.

- **Le risque comme déclencheur**

Nombre d'auteurs (Monroy:2003;Beck:2001;Giddens:2004) ont démontré dans les dernières années que la préoccupation en regard du risque est quasi omniprésente dans nos sociétés postmodernes et redessine notre rapport au risque. Parallèlement, les problèmes sociaux se complexifient, appelant à des interventions sociales plus importantes et souvent contraignantes. Cette dichotomie entre la montée importante de la préoccupation face au risque et la complexité des problématiques sociales rencontrées au cœur même du travail des professionnels en protection de l'enfance est matière à réflexion. Émerge de cette confrontation une brèche ouverte, habitée par de nombreux dilemmes cliniques et éthiques qui se retrouvent au centre des décisions et des mesures de protection appliquées par les divers

professionnels. Se pose alors la question « que faire et comment le faire? » Une pléthore d'autres questions est alors mise de l'avant : qu'en est-il de cette notion de risque lorsqu'elle s'inscrit dans un contexte d'intervention sociale face à des personnes en état de vulnérabilité importante? Comment alors définir et penser ce, ou plutôt ces risques? Comment déterminer de la réponse à leurs donner, l'action à faire, l'intervention de protection à apporter? Pourquoi et en quoi légitimer ces interventions? Comment être certain que cette réponse sera la bonne? Dans le champ psychosocial, le concept de risque a été questionné quant à ses possibilités d'application (Clément et Ouellet:1992): généralement associé à la notion de probabilité, comment peut-il en effet, être associé au travail avec l'humain, sachant que la détermination d'un lien causal direct entre un risque et sa conséquence est plus que difficile à réaliser dans le contexte de l'intervention sociale? Les professionnels en protection de l'enfance, mais également les intervenants sociaux dans divers autres contextes, observent quotidiennement que les problématiques sociales sont le fruit d'une organisation complexe entre plusieurs facteurs de risque et qu'elles présentent une architecture multifactorielle. Pourtant, ce sont ces risques qui rendent légitimes les interventions de protection mises en place et mandatées par l'État. Ce sont les évaluations réalisées par les professionnels qui déterminent le caractère « acceptable » des risques présents, « l'acceptabilité du risque » telle que soulevée par différents auteurs (Monroy:2003;Walter, Fantini et Delvaux:2006). En protection de l'enfance, ces évaluations permettent de situer des conséquences possibles pour l'enfant et sa famille et de « gérer » les risques présents par la détermination d'une mesure de protection. La protection devient alors une réponse aux risques.

- **La protection comme réponse à la situation « à risque »**

Quelle protection est donc nécessaire pour gérer ces risques? En contexte de protection de l'enfance, l'intérêt de l'enfant est le premier concept mis de l'avant sur lequel doivent être basées les interventions: la décision prise est-elle dans l'intérêt de l'enfant? Ce concept prend place tant dans la sphère sociale que judiciaire de l'intervention. L'évaluation de l'intérêt de l'enfant est un acte complexe nettement influencé par le regard qu'on lui porte mais aussi par divers déterminants culturels et normatifs. Comme l'indique Bernard, la notion d'intérêt a un caractère subjectif, c'est-à-dire avant tout lié à l'appréciation qu'en fait l'évaluateur (Bernard:2002). Malgré l'utilité des grilles de développement à ce niveau, les besoins des enfants diffèrent de l'un à l'autre et doivent être évalués en fonction de plusieurs facteurs tels le contexte de vie, les capacités personnelles, les ressources du milieu, etc. Pour Sheriff, la définition de l'intérêt de l'enfant passe par l'appréciation de ce qui est acceptable ou inacceptable, donc de ce qui est adéquat ou inadéquat pour l'enfant (Sheriff:2000), ce qui nous ramène à l'acceptabilité du risque telle que mentionnée ci-haut. Apparaît dès lors le caractère normatif de la situation. Et comme le soutient Metayer, « *les frontières entre l'acceptable et l'inacceptable sont désormais mobiles et la vie morale est frappée en ce domaine par bien des ambivalences, des oscillations et des retours du balancier* » (Metayer:2001:28). Les interventions de protection sont en cela paradoxales qu'elles s'effectuent à la fois dans un contexte où elles sont chapeautées par un cadre légal et juridique clair, mais où les intervenants sont simultanément plongés dans des dilemmes moraux importants où ils devront faire face à des balises sociales normatives et souvent moralistes, à des contextes de vie difficiles et parfois loin de leur propre réalité et leurs propres valeurs, à leur subjectivité personnelle et à un contexte d'incertitude omniprésent. L'intervention doit dès lors tendre à réduire diverses tensions présentes au cœur même des décisions de protection à réaliser, qui s'inscrivent généralement dans un travail de frontière : risque/protection, aide/contrôle, sécurité/liberté, libertés individuelles/droits collectifs, valeurs personnelles/choix sociaux, pour ne nommer que ceux-là. Les professionnels se voient souvent tiraillés entre leur désir d'aider et leur réalité de contrainte, entre leur rôle d'agent de changement et celui d'agent de contrôle. Doivent donc être prises en considération différentes perspectives tout en prenant en compte que les balises normatives sont définies socialement et où sont considérées comme inadéquates les situations où il y a écart entre la "réalité vécue" et "l'idéal social". Ce difficile exercice permettra

l'évaluation des risques présents en regard de l'intérêt de l'enfant et l'actualisation de mesures de protection en réponse à cette situation « à risque ». S'opère alors un processus de gestion de risques.

- **La gestion du risque comme processus**

Mais alors, dans ce contexte, comment réfléchir la gestion des risques? Il apparaît évident que la gestion des risques est associée à la notion de processus. Il ne s'agit pas d'un exercice statique ni mécanique, comme en convient Alföldi (Alföldi :1999). Trois éléments fondamentaux nous semblent pertinent à l'analyse de ce processus: la subjectivité de l'intervenant, la notion d'incertitude et le contexte d'urgence. D'abord, la subjectivité apparaît d'intérêt. Chaque professionnel possède ses propres filtres personnels qui lui permettent de « voir » la situation et qui d'emblée le portent dans une trajectoire plutôt subjective. Sans tendre vers l'objectivité pure, Alföldi mentionne à cet égard que l'intervenant doit s'assurer d'une forme « d'objectivation » de la lunette avec laquelle il observe (Alföldi :1999). Les professionnels doivent également composer avec un cadre normatif, des normes sociales, qui parfois ne cadrent pas totalement avec les leurs : encore là, des questionnements émergent. Or, tel que l'entend Monroy, « [...] toute personne se comporte de la façon la plus satisfaisante possible par rapport à sa représentation du monde qui inclut sa culture, ses valeurs, son expérience et ses émotions » (Monroy:2003). Aussi, l'incertitude, l'espace d'indétermination qui est créé par la prise de décision en protection de l'enfance, laisse place au jugement professionnel. Cette incertitude est porteuse de risques pour le professionnel: le risque d'agir et celui de ne pas agir. Elle met en lumière toute la complexité de la gestion des risques et l'impossibilité de tout prévoir. Dès lors est mise en relief la difficulté de la prise de décision et le caractère flou des balises sur lesquelles peuvent s'appuyer les professionnels. Cela peut créer de grands sentiments d'impuissance comme le met en lumière Zuniga: « le défi de l'action sociale est celui d'agir sans pouvoir compter sur une certitude qui la protégerait de son caractère d'exploration dans le jamais complètement connu » (Zuniga :1994). Finalement, on ne peut passer sous silence le contexte d'urgence dans lequel sont plongés les professionnels de la protection de l'enfance à travers cette gestion des risques. La complexité des situations rencontrées les pousse à prendre des décisions rapides chapeautées par le désir de protection de l'enfant, par la pression d'agir dans son intérêt et de faire disparaître ou à tout le moins diminuer les risques. Mais qu'est-ce qui est donc si urgent? À partir de quel moment la situation est-elle déterminée comme étant urgente? Et l'urgence par rapport à quoi? L'urgence pour qui? Si l'on se fie à Berger, la prémisse de départ en contexte de protection devrait être « d'abord ne pas nuire » (Berger:2004) puisque les décisions prises produiront bon nombre de conséquences, autant positives que négatives, pour l'enfant et pour sa famille. Par surcroît, pour Monroy, un risque idéalement pris en charge devrait ne pas générer d'effets collatéraux trop nuisibles (Monroy:2003). Or en situation d'urgence, pour plusieurs telle Lamarre, une mauvaise décision demeurera toujours plus néfaste qu'une absence de solution momentanée : « dire que la situation est urgente signifie qu'il y a un problème dont l'issue ne peut tarder, et qu'il devient prioritaire d'y voir, mais non qu'il faille adopter n'importe quelle solution. L'essentiel est de reconnaître l'existence d'un problème et d'accepter son impuissance momentanée à le résoudre » (Lamarre:1998).

Ce qui se dégage de la lunette de la réflexivité et de la délibération éthique

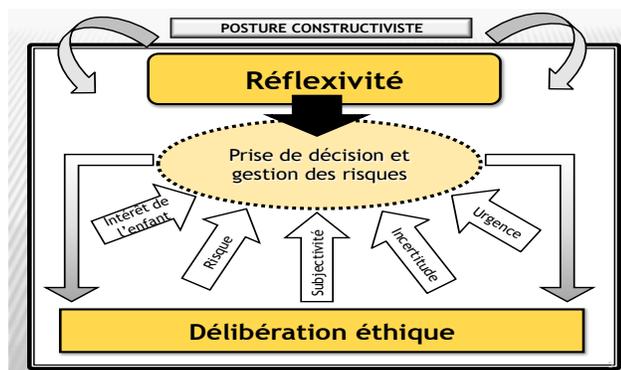
À partir de ces différents concepts, qu'ont donc à dire les professionnels en protection de l'enfance, rencontrés au cours de cette recherche, sur cette gestion des risques? Comment est-il possible de la penser et la relier à la pratique? En quoi est-elle pertinente et éclairante pour l'intervention? Les pratiques de protection sont faites de paradoxes, de zones de tension, de frottements entre diverses frontières. Force est toutefois de constater, par le biais des verbalisations des participants à notre collecte de données, qu'il y a peu d'espace de réflexion « sur le terrain », dans le sens réflexif du terme: nous pensons ici non pas à réfléchir sur ses actions mais bien sur le sens attribué à ces dernières et le processus à travers lequel elles sont déterminées. Il est fascinant d'analyser, à partir d'un point de vue intérieur basé sur le discours des professionnels rencontrés, comment s'organisent les prises de décision, à quelles logiques elles se rattachent, comment les professionnels naviguent dans ces espaces de choix,

dans ces « mondes possibles », tel que l'entend Callon (2001). Face au risque, dans un esprit de protection et en contexte de gestion de risques, il s'agit pour les professionnels d'évaluer les divers scénarios possibles, de faire une projection et ce, dans un contexte où subjectivité, incertitude et urgence se côtoient.

Nous rappelons que c'est dans un cadre de réflexivité que les différents participants à la recherche ont été plongés. Pour Schön, cette dernière est une « réflexion en cours d'action et sur l'action » (Schön:1994). Selon sa théorie, l'exercice de réflexion de l'intervenant sur sa pratique permet de comprendre les réalités de travail et la production de savoir au cœur même de l'exercice de la profession. Il s'agit d'un travail de construction où les nouvelles situations, dans toute leur singularité, se combinent aux savoirs antérieurs des acteurs dans une optique de création de nouvelles connaissances et de quête de sens. Dès lors, les intervenants deviennent "[...] plus que la somme des techniques et des habiletés qu'ils maîtrisent et jouent un rôle actif dans la construction de leur savoir" (Racine:2000:47). Les professionnels rencontrés ont dû s'arrêter à la fois sur la situation mais aussi sur leur manière de l'appréhender et de l'évaluer. Les diverses perspectives du cadre de délibération éthique de Bossé, Dallaire et Morin ont fait office de point de départ à la thématisation des contenus obtenus par les divers groupes et entretiens. Les auteurs proposent un éclairage nouveau pour la réflexion et suggèrent la notion de "dialogue" afin de permettre la communication entre les différentes perspectives qu'ils ont mis en lumière soient, les perspectives identitaires et morales, déontologiques et juridiques, organisationnelles ainsi que sociopolitiques. Ces différentes perspectives ont été le déclencheur au regard posé sur la prise de décision afin de mieux la comprendre. Cette action décisionnelle est complexe et elle réfère à des "chaînes d'interaction" (Giraud:1994). Situer l'action à l'intérieur d'une situation est pertinent et amène à soulever les éléments qui déterminent diverses «logiques» d'action. Malgré une excellente préparation, les professionnels ne peuvent tout planifier et doivent s'ajuster aux circonstances, aux contraintes et aux possibilités de chaque situation. Et c'est à ce moment que différentes logiques s'avèrent possibles : des logiques personnelles, des logiques professionnelles ainsi que des logiques organisationnelles et institutionnelles. Chaque logique laisse émerger des dimensions et des perspectives particulières qui influenceront les professionnels. Et en ce sens, « l'agent humain ne se contente donc pas d'analyser la situation dans laquelle il se trouve; il la constitue véritablement » (Fornel de et Quéré :1999).

À l'aide de notre cadre théorique (voir figure 2), nos analyses préliminaires nous mènent vers certains constats. D'abord un constat d'ordre méthodologique soit la possibilité de faire de ces groupes de discussion un espace de délibération riche, ce que nous appelons un « micro-climat délibératif » propice aux réflexions. Le fait de laisser émerger les réflexions et la discussion entre des professionnels de profession et de statut différents nous propulse également dans toute la profondeur de l'interdisciplinarité et de « l'inter-statut » : les prises de conscience fusent de toutes parts quant aux visions différentes et aux diverses lunettes utilisées à l'analyse d'une même situation et le dialogue s'installe.

Figure 2 : Cadre conceptuel (Annie Lambert 2010)



Aussi, comme les enjeux émotifs et interrelationnels avec les gens en situation de vulnérabilité sont temporairement mis de côté compte tenu du caractère « fictif » de l'exercice, cela permet la possibilité d'un pas de recul plus grand favorisant le canal de la réflexivité, à preuve cet énoncé d'une participante :

« Moi j'ai un dernier commentaire... moi je cherche depuis plusieurs années... Pourquoi dans une réunion d'équipe, on n'arrive pas à faire ce qu'on a fait aujourd'hui? C'est extraordinaire la richesse, on vient de sauver... si je part avec ça, vous venez de me faire sauver des heures de réflexions... C'est effrayant parce que les clients dépendent de ça... » (#6. gr.03).

Ensuite il appert que, pour les professionnels, les logiques diverses se mettent en place et commencent à se construire à travers l'articulation de différentes perspectives dès la première lecture d'une situation nouvelle. Les lectures s'avèrent multiples au moment même où les professionnels prennent connaissance de la situation à laquelle ils sont confrontés soit dans notre cas, la mise en situation. La phase d'appropriation peut prendre des couleurs diverses : une lecture en filigrane, l'utilisation d'un génogramme, une loupe sur les difficultés des parents ou encore sur les besoins et les retards des enfants, etc. Bref, une phase d'appropriation qui sous-tend un regard sur la situation, une perception de la problématique, des représentations de ce qui est ou sera à faire. Cela soulève l'enjeu éthique de la subjectivité de l'intervenant mais, après analyse, cela amène aussi à mettre de l'avant l'importance majeure de la posture adoptée par l'intervenant. Des postures plurielles se dégagent, principalement influencées par le sens donné à l'intervention à réaliser. Or, ces différentes postures orientent les logiques d'action mises en place qui elles-mêmes sont complexes et diverses et résultent de l'agencement de plusieurs perspectives. Pour illustrer le propos, ciblons un professionnel qui aurait une posture légaliste : rapidement, le cœur du travail est relié aux critères et aux impératifs de la loi. Au contraire, un professionnel qui adopterait une posture davantage engagée travaillera, bien sûr, sous le couvert de la loi mais donnera à son travail une orientation différente : il ciblera davantage les interventions à réaliser sur les problèmes et besoins des gens et déterminera ses actions dans le but de mobiliser et d'accéder au changement. Dernier exemple, un professionnel plutôt sceptique dans sa posture d'intervention prendra une position d'observateur et regardera ce que les gens vont faire dans leur situation : il attendra qu'arrivent les éléments sur lesquels se baser afin de faire une évaluation de la situation et déterminer des actions à poser. Les différentes catégories de postures pouvant être dégagées du discours des intervenants ont peu de valeur en soi et représentent les divers regards des participants à cette recherche. C'est ce qu'elles nous apprennent qui est riche de signification : malgré un cadre légal clair, les professionnels oeuvrant en protection de l'enfance adoptent des postures différentes qui influencent la trajectoire, la logique de interventions posées et ultimement les décisions qui seront prises. De fait, la posture du professionnel face aux actions à poser a un impact, via les décisions prises, sur la trajectoire de vie des enfants et de leur famille.

Finalement, un espace de « traduction » émerge du discours des intervenants, espace qui peut prendre à la fois une forme positive mais qui semble aussi porter des difficultés principalement en ce qui a trait à l'arrimage entre les sphères sociales et légales. À cet égard, les groupes de discussion comme « micro-climat délibératif » s'avèrent être un théâtre d'observation intéressant sur cet espace de traduction. Le fait de rassembler autour d'une même table des intervenants de formation diverses mais aussi de statuts différents dans l'organisation a créé des « zones de négociation » face à des orientations professionnelles diverses (ex. le travail social versus la psychoéducation) et des mandats organisationnels différents également (ex. l'intervenant terrain versus le chef de service). Cela colore le discours évidemment mais plus particulièrement, cela engage un espace de traduction entre des professionnels qui, bien que plongés dans un cadre légal et organisationnel commun, n'ont pas la même vision ni de la situation, ni souvent de leur mandat respectif. Un enjeu éthique est alors mis en lumière : dans cet espace, chaque professionnel doit s'assurer d'effectuer une traduction juste d'un interlocuteur à l'autre : l'intervenant doit s'assurer de bien « traduire » la réalité des jeunes et des familles en difficulté qu'il côtoie à son conseiller-clinique ou son réviseur qui entérinera la décision, l'intervenant devra aussi bien « traduire » la situation et les décisions aux avocats et aux juges, l'avocat devra bien « traduire » ce qu'il entend du discours de l'intervenant au juge, etc.

Car malgré un même objectif de protection des enfants, et cela fait consensus, les lunettes utilisées afin d'analyser la situation sont différentes, à preuve le discours de cette intervenante :

« [...] parce que on veut tous les deux, le psychosocial et le légal la même chose, la protection des enfants mais on a chacun notre formation et c'est tellement deux mondes... et parfois les intervenantes ont de la difficulté à traduire comment elles en sont venues à telle décision. Je pense que nous les socio on a de la difficulté à traduire à nos avocats et eux, ils sont très rationnels, très cartésiens, quand tu expliques il faut que tu arrives pour qu'ils te comprennent et parfois il y a des chocs de culture [...] » (#1. ent. ind. 8).

Bref, nos résultats, bien que préliminaires, posent déjà des questionnements majeurs sur l'intervention en protection de l'enfance qui, pour la plupart, soulèvent des préoccupations éthiques importantes : comment mettre en lumière les diverses postures prises par les professionnels? Comment permettre le dialogue entre les différents acteurs impliqués? Comment s'assurer d'une traduction juste, d'un transfert de discours qui reflète bien la réalité? Comment conscientiser davantage les logiques d'action mise en place tout en soulevant les enjeux éthiques qui y sont associés? Une analyse plus fine est à poursuivre dans le cadre de notre recherche. Mais d'or et déjà, nous pouvons constater que dans la pratique de protection de l'enfance, un paradoxe émerge entre l'urgence de la prise de décision et les impacts sur la trajectoire de vie à long terme des enfants et de leur famille. Les situations rencontrées présentent une architecture complexe qui exige de mettre en œuvre la réflexivité afin d'atteindre un deuxième niveau de réflexion, non pas à savoir si les bonnes décisions sont prises mais plutôt pour comprendre comment elles sont prises et ainsi accéder à une pratique « consciente et critique » (Jacob :1999) où la gestion du risque pourra être juste et justifiée.

Références:

- ALFÖLDI, F. L'évaluation en protection de l'enfance : théorie et méthode, Dunod, Paris, 1999.
- BARDIN, L. L'analyse de contenu, PUF, Paris, 2007.
- BECK, U. La société du risque : sur la voie d'une autre modernité, Flammarion, Paris, 2001.
- BERGER, M. Ces enfants qu'on sacrifie... au nom de la protection de l'enfance, Dunod, Paris, 2005.
- BERNARD, L. Médiation et négociation en relation d'aide et en contexte d'autorité. PUL, Québec, 2002.
- BOSSÉ, P.-L., MORIN, P. et DALLAIRE, N. « La délibération éthique : de l'étude de cas à la citoyenneté responsable », Santé mentale au Québec, vol. 31, no. 1, 2006, p. 47-63.
- CALLON, M., LASCOUMES, P. et BARTHE, Y. Agir dans un monde incertain, Seuil, Paris, 2001.
- CLÉMENT, M. et OUELLET, H. « Problématiques psychosociales et notion de « risque » : une perspective critique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no. 1, pp. 113-127, printemps 1992.
- DOURLENS, C., GALLAND, J.-P., THEYS, J. et VIDAL-NAQUET, P.-A. Conquête de la sécurité, gestion des risques, Éditions l'Harmattan, Paris, 1988-1989.
- FORNEL de, M. et QUÉRÉ, L. La logique des situations, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1999.
- GIDDENS, A. Les conséquences de la modernité, L'Harmattan, Paris, 1994.
- GIRAUD, C. Concepts d'une sociologie de l'action, L'Harmattan, Paris, 1994.
- GODARD, O., HENRY, C., LAGADES, P. et MICHEL-KERJAN, E. Traité des nouveaux risques, Gallimard, Paris, 2002.
- HACKING, Y. Entre science et réalité. La construction sociale de quoi? La découverte, Paris, 2001.
- JACOB, A. « L'éthique comme fondement d'une pratique : Pourquoi et comment? », *Intervention*, vol. 117, 2002, p. 55-65.
- LAMARRE, S. Aider sans nuire, Les éditions Lescop, Montréal, 1998.

- METAYER, M. « La responsabilité : au-delà des engagements et des obligations », *Lien social et politique-RIAC*, vol. 46, pp. 19-30, automne 2001.
- MONROY, M. *La société défensive : menaces actuelles et réponses collectives*, Presses Universitaires de France, Paris, 2003.
- PARENT, P.P. et al. *Intervenir auprès des familles : Guide pour une réflexion éthique*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- RACINE, G. *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux. Le rapport entre l'expérience individuelle et collective*. L'Harmattan, 2000.
- SHERIFF, T. « La production d'enfants et la notion de « bien de l'enfant », *Anthropologie et société*, vol. 24, no. 2, pp. 91-110, 2000.
- SCHÖN, D. A. *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Les Éditions Logiques, Montréal, 1994.
- WALTER, F., FANTINI, B. et DELVAUX, P. *Les cultures du risque*, Presses d'histoire de Suisse, Genève, 2006.
- ZUNIGA, R. « La théorie et la construction des convictions en travail social », *Service social*, vol. 42, no. 3, pp. 33-54, 1993.
- VAN DER MAREN, J.-M. *Les groupes de discussion*, document inédit, 2010.